

Le 28 avril 2014

Objet : La mise à jour du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV)

Aux intervenants du PQPAV,

Comme vous le savez peut-être, les responsables de la réglementation de l'assurance au Canada, par l'intermédiaire des Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA), procèdent actuellement à la mise à jour du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) afin de s'assurer qu'il demeure un programme efficace de qualification à l'entrée en carrière pour les personnes faisant leur entrée dans le secteur de l'assurance de personnes au pays. Les 13 provinces et territoires membres des OCRA ont lancé cette initiative nationale d'harmonisation dans le cadre de leurs fonctions, qui les rendent responsables d'établir des exigences dans leurs juridictions en matière de formation.

Avec un projet de cette nature, certains détails peuvent porter à confusion. Les membres des OCRA aimeraient profiter de cette occasion pour souligner les principaux aspects du projet de mise à jour.

Un véritable programme national

À l'heure actuelle, un seul curriculum forme la base du cours obligatoire et de l'examen de qualification dans tous les territoires de compétence de Common law. Toutefois, il existe certaines différences dans les questions de l'examen entre ces territoires. Pour sa part, le Québec a son propre programme de qualification en assurance de personnes, fondé sur un curriculum qui est très semblable à celui utilisé dans les provinces de Common law.

Le nouveau Programme de qualification en assurances de personnes (PQAP) permettra à toutes les juridictions au Canada d'utiliser le même programme de qualification en assurance de personnes, en conformité avec les exigences de l'Accord sur le commerce intérieur. Le projet intègre les meilleurs éléments du PQPAV actuel et des programmes du Québec afin de faire du PQAP un programme national.

Pour les candidats québécois, les changements comprendront la réussite d'un cours obligatoire de préparation à l'examen, la fusion de l'assurance collective et de la fiscalité dans les modules spécifiques aux produits et l'élimination de l'exigence de formation minimale. Les candidats dans les autres juridictions verront un nouvel examen modulaire à livre ouvert et du nouveau matériel de préparation à l'examen élaboré sous la direction des membres des OCRA. Ce matériel garantira l'uniformité du contenu de base présenté par les divers fournisseurs de cours. Le cours sera donné par des fournisseurs de cours indépendants dans toutes les juridictions.

Un modèle de gouvernance efficace

L'ensemble des membres des OCRA sera responsable de toutes les décisions clés concernant le maintien et la préservation de l'intégrité du programme. Un comité de gouvernance, composé de représentants de plusieurs juridictions, sera responsable de la gestion quotidienne du PQAP, notamment de répondre aux questions et aux préoccupations des intervenants. Le comité de gouvernance inaugural qui supervise le projet de mise à jour est formé de représentants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Un programme financé de façon durable

Le PQAP comprend un mécanisme de financement sur la base de l'utilisateur-payeur afin de maintenir le programme de façon ininterrompue. Cela réduira considérablement les risques pour le programme et garantira son intégrité à long terme. Les coûts de développement associés à ce projet seront assumés par les futurs candidats qui suivront le cours obligatoire du PQAP. Cela diffère de la mise en œuvre du PQPAV en 2002, alors que les coûts étaient assumés par les titulaires de certificats dans trois juridictions seulement. De façon générale, un seul programme pour toutes les juridictions sera plus efficient et permettra des économies comparativement au maintien de programmes distincts. Les coûts seront raisonnables par rapport à ceux que doivent payer les candidats dans d'autres secteurs financiers au Canada. Bien que le montant exact ne soit pas encore connu, il ne dépassera pas 140 \$ par candidat.

Experts participant au programme

Le programme fera appel aux services de deux ensembles distincts d'experts, qui agiront tous sous la direction du comité de gouvernance du PQAP.

Experts en éducation

Les membres des OCRA ont choisi de tirer parti de l'expertise pédagogique existant au sein de ses effectifs. Les membres de l'équipe de spécialistes en éducation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) agissent en tant qu'experts en développement éducatif pour le projet. Ils seront responsables, entre autres, de la création et du maintien du curriculum, du matériel standardisé de préparation à l'examen, des banques de questions de l'examen et de l'examen lui-même.

Experts de contenu

Les membres des OCRA ont également retenu les services d'experts de contenu du secteur de l'assurance de tous les coins du Canada afin qu'ils participent à la conception, à la rédaction et à la révision du curriculum, du matériel de préparation et des questions de l'examen. Le fait de faire appel à des experts de contenu qui sont des représentants ou des formateurs actifs contribue à faire en sorte que le PQAP demeure pertinent à la pratique professionnelle.

Matériel standardisé de préparation à l'examen

Les membres des OCRA, en collaboration avec les experts en éducation et des experts de contenu, élaboreront du matériel standardisé de préparation à l'examen. Cela garantira l'uniformité de la terminologie utilisée dans le matériel de préparation et l'examen. Le matériel de préparation remplira aussi un important besoin de protection des consommateurs puisqu'il définira l'étendue minimale des connaissances exigées des nouveaux certifiés par les organismes de réglementation, plutôt que cette norme minimale soit déterminée par d'autres. Les résultats actuels obtenus à l'examen par les candidats des divers fournisseurs de cours indiquent qu'il y a une grande variance dans la qualité de la préparation à l'examen. Les taux actuels de réussite au premier essai de l'examen s'échelonnent d'un pourcentage faible de 62 % à un pourcentage élevé, supérieur à 95 %. Le matériel de préparation fournira également aux représentants une ressource pour leur pratique. Les fournisseurs de cours pourront bonifier le matériel de préparation avec des guides d'étude et des examens de pratique.

Un nouveau format d'examen

L'examen évaluera les connaissances et la compréhension des candidats quant aux éléments importants qu'un représentant doit connaître pour faire son entrée dans le domaine. Comme l'examen est modulaire, les candidats devront démontrer qu'ils maîtrisent chacun des secteurs précis du domaine de l'assurance de personnes. Les modules proposés sont les suivants :

Assurance vie : individuelle et collective, incluant les concepts de fiscalité relatifs aux produits d'assurance vie;

Assurance contre la maladie ou les accidents : individuelle et collective, incluant les concepts de fiscalité relatifs aux produits d'assurance contre la maladie ou les accidents;

Fonds distincts et rentes : incluant les concepts de fiscalité relatifs aux produits de fonds réservés et de rentes;

Éthique et pratique professionnelle : Ce module comportera deux versions, une pour la Common law et l'autre pour le Code civil.

L'examen modulaire améliorera la protection des consommateurs en exigeant qu'un représentant démontre sa compétence dans chaque secteur. Étant donné qu'il s'agira d'un examen à livre ouvert, il reflétera davantage les réalités de la pratique professionnelle du représentant.

L'examen modulaire bénéficiera également aux étudiants, leur permettant de concentrer leurs efforts d'étude pour l'examen initial, ainsi que pour les reprises modulaires. Les membres des OCRA voient dans ce changement un avantage important pour les candidats. Plutôt que d'avoir à passer un examen de quatre heures sans pause, les candidats profiteront dorénavant de pauses pendant l'examen et le format modulaire permettra aux étudiants de personnaliser leur expérience d'évaluation. En outre, si un candidat ne réussit pas un module, il n'aura qu'à repasser cette section et non pas l'examen au complet. L'élaboration des questions de l'examen sera la dernière étape du projet. Ce travail devrait commencer au début de 2015.

Consultation des intervenants

Les OCRA ont entrepris des consultations importantes auprès des intervenants. Le projet a débuté par des ateliers d'analyse de la fonction de travail en présence de plus de 80 représentants de partout au pays. Des sondages en ligne ont été menés auprès des intervenants pour la rédaction des ébauches du profil de compétences et du curriculum. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, les intervenants ont également fourni une expertise en tant qu'experts de contenu.

Les OCRA sont très satisfaits du niveau d'engagement des intervenants et le projet a véritablement bénéficié de l'apport découlant de ce vaste processus de consultation. À titre d'exemple, l'apport des intervenants s'est traduit par des changements à la méthode de distribution du matériel de préparation, à l'approche d'enseignement et d'évaluation des concepts de nature fiscale, ainsi qu'à l'échéancier de mise en œuvre. Les OCRA ont confiance que cet engagement se poursuivra tout au long des phases restantes du projet.

Mise en œuvre

La date de mise en œuvre du PQAP est le 1^{er} janvier 2016. Le matériel d'étude devrait être distribué aux fournisseurs de cours pendant le premier trimestre de 2015.

Les OCRA tiennent à remercier tous les intervenants de leur contribution à ce projet important. Ensemble, nous nous assurons de l'intégrité à long terme du programme tout en améliorant la protection des consommateurs.

Le site Web des OCRA (<http://www.cisro-ocra.com/>) est régulièrement mis à jour afin de rendre disponibles les analyses, documents et formulaires importants liés au programme, comme les résultats de sondages, le curriculum et la demande d'accès aux planifications détaillées. Nous vous invitons à consulter régulièrement les pages Publications et Initiatives afin d'être informés des plus récents développements concernant la mise en œuvre du PQAP.

Cordialement,



Ron Fullan
Président, Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA)